

Zeitschrift: Zeitschrift für schweizerische Kirchengeschichte = Revue d'histoire ecclésiastique suisse
Herausgeber: Vereinigung für Schweizerische Kirchengeschichte
Band: 93 (1999)

Artikel: Un document inédit sur la promotion de Burchard de Fénis à l'Evêché de Bâle (1072)
Autor: Vregille, Bernard de
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-130295>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

AUFSÄTZE – ARTICLES

Un document inédit sur la promotion de Burchard de Fénis à l'Évêché de Bâle (1072)

Bernard de Vregille, s.j.

L'évêque Burchard de Fénis (1072–1107) tient une si grande place dans l'histoire du diocèse de Bâle et dans celle du conflit entre l'Empire et la Papauté que rien de ce qui concerne ce prélat ne peut être indifférent¹. A ce titre, un document resté inédit mérite d'être publié. Il s'agit de la lettre du chapitre de Bâle à l'archevêque Hugues II de Besançon lui faisant part de la mort de l'évêque Bérenger (1072)² et de l'élection de Burchard, et lui demandant de consacrer le nouvel élu.

L'existence d'une telle lettre a bien été signalée par J. Trouillat³, B. Hauréau⁴, R. Massini⁵, mais aucun n'a eu connaissance du document lui-même, au sujet duquel ils se réfèrent chaque fois aux *Illustrationes Claudianae*. Il s'agit d'une longue étude sur la succession des archevêques de Besançon, due au jésuite Pierre-François Chifflet (1592-1682) et publiée, en 1695 seulement, dans les *Acta Sanctorum* au 6 juin⁶. Le passage cité est celui-ci:

¹ Principales indications dans *Helvetia sacra*, I, 1, p. 169-170. Voir aussi R. Massini, *Das Bistum Basel zur Zeit des Investiturstreites* (Beiträge zur Geschichtswissenschaft 24), Basel, 1946, p. 103–192; P. Rück, *Die Urkunden der Bischöfe von Basel bis 1213. Vorarbeit zu den Regesta episcoporum Basiliensium* (Quellen und Forschungen zur Basler Geschichte, I), Basel 1966, p. 37-40,

² *Helv. Sacra*, 1, 1, p. 169.

³ *Monuments de l'ancien évêché de Bâle*, I, Porrentruy, 1852, p. 187, n. 3.

⁴ *Gallia christiana*, XV, Paris, 1860, c. 36D.

⁵ Massini, p. 118, n. 5, et p. 122.

⁶ *Acta Sanctorum*, Jun. I, Anvers, 1695, p. 696C (Venise, 1741, p. 696C; Paris, 1867, p. 685B).

Ad Hugonem II est Epistola Ecclesiae Basiliensis pro ordinazione Electi sui Burchardi, ex Camerario Archiepiscopi Moguntini, data anno MLXXII.

Cette *epistola* figurait certainement dans les archives du chapitre métropolitain de Besançon, que le Père Chifflet a explorées de 1627 à 1639 et où il a pris de très nombreuses copies, particulièrement soignées⁷. Malheureusement Chifflet ne put utiliser lui-même la plupart de ces copies, qui, après sa mort (Paris, 1682), furent envoyées avec ses manuscrits hagiographiques à ses confrères «bollandistes» d'Anvers (1689)⁸. Tout fait croire qu'une copie de la lettre du chapitre de Bâle figurait dans cet envoi.

Au XVIII^e siècle, époque où furent effectués d'importants inventaires et recueils de copies des archives du chapitre de Besançon – à la veille, hélas! de leur destruction presque totale -, on ne rencontre, à notre connaissance, ni copie ni analyse de la lettre de 1072⁹. Et il y a toute chance pour que l'original ait été brûlé le 10 août 1793¹⁰.

La surprise est d'autant plus vive de rencontrer le texte de cette lettre parmi ceux transcrits, à Besançon, de 1871 à 1875, par le chanoine Charles-François Denizot, bibliothécaire du chapitre. A une copie de sa main s'ajoute une copie calligraphiée figurant dans son *Cartulaire de l'Archevêché et du Chapitre de Besançon*¹¹.

⁷ Sur la carrière érudite du Père Chifflet, voir B. de Vregille, Pierre-François Chifflet, découvreur et éditeur des Pères de l'Eglise, in: Les Pères de l'Eglise au XVII^e siècle, sous la direction d'E. Bury et B. Meunier, Paris, 1993, p. 237–251.

⁸ Huit ans après la mort de G. Henschenius (†1681): *Acta Sanctorum*, Jun. I (Paris, 1867), p. 636B. D. Papebroch parle d'un «fascis chartarum», ibid., p. 638D.

⁹ Le grand inventaire des archives du chapitre dressé par le séchal Claude-Joseph Damey a été achevé en 1757 (Arch. départ. du Doubs, G 531–532). Il concerne avant tout les bulles pontificales, les diplômes royaux et les titres de propriété; beaucoup de documents ont été laissés de côté. – Une mention de la lettre de 1072 dans F.-I. Dunod de Charnage, *Histoire de l'Église, Ville et Diocèse de Besançon*, Besançon, 1750, t. I, p. 131, paraît n'avoir pas d'autre source que les «Illustrationes Claudiæ».

¹⁰ Sur l'histoire de cet important fonds d'archives, voir B. de Vregille, Heurs et malheurs des archives du chapitre métropolitain de Besançon, in: *Procès-verbaux et Mémoires de l'Académie de Besançon*, vol. 191 (1994–1995), p. 225–238.

¹¹ Une copie de la lettre, de la main de Denizot, comportant quelques corrections, figure dans le ms. 41 du Séminaire (*Documents et chartes sur le diocèse*, I); une autre, mise au net et calligraphiée, au f. 86 du vol. I du *Cartulaire de l'Archevêché*

D'où Denizot tenait-il ce texte? Il l'indique lui-même: *ex Cart. D. Droz* («Du cartulaire de Monsieur Droz»). L'indication paraît claire: la vaste collection de chartes constituée sous la direction du conseiller François-Nicolas-Eugène Droz des Villars (1735–1805) de 1768 à 1790 est bien connue. Elle existe en trois exemplaires, celui envoyé à Paris («Collection Moreau» à la BNF, mss 862–908; spécialement, sur l'archevêché et le chapitre, 862–863, 866), celui de l'Académie de Besançon («Collection Droz» à la Bibl. munic., mss 1–74, spécialement 32–36, 74), celui conservé personnellement par Droz, maintenant dispersé¹². Or, à notre connaissance, la lettre de 1072 ne figure dans aucun des volumes de ces grandes collections. Comment alors expliquer l'indication: *ex Cart. D. Droz*?

Voici, croyons-nous, la réponse. On sait qu'en 1785 les copies Chifflet envoyées à Anvers en 1689 se trouvaient à Bruxelles, dans les papiers des anciens bollandistes. A cette date, elles y furent découvertes par dom Anselme Berthod, bénédictin de Saint-Vincent de Besançon (celui-ci avait été chargé de travailler à la continuation des *Acta Sanctorum* après la suppression de la Compagnie de Jésus). Mesurant l'intérêt de ce dossier comtois, dom Berthod l'envoya à ses confrères de l'Académie de Besançon¹³.

Il était trop tard pour incorporer aux volumes de la Collection des chartes les pièces nouvelles ainsi découvertes. Droz entreprit de les faire copier pour un supplément, mais les événements interrompirent le travail. Les nouvelles copies, et surtout une liasse importante des copies de la main de Chifflet restèrent jointes à l'exemplaire que possédait Droz des deux épais volumes consacrés aux archives de l'archevêché et du chapitre.

et du Chapitre de Besançon ..., réalisé par Denizot de 1871 à 1875: 9 volumes des origines à 1500; 5 de 1500 à 1700 (Séminaire, mss F2, 4 à 17). – Nous avons signalé, sans référence, l'existence de cette lettre, que nous nous proposions de publier, dans Hugues de Salins, archevêque de Besançon, 1031–1066 (3 vol., Lille-Besançon, [1983]), II, p. 714, n. 31; également dans Besançon et Lausanne, in: Revue d'histoire ecclésiastique suisse, 82 (1988), p. 86, n. 59.

¹² Catalogue [de vente] de manuscrits et de livres sur la Franche-Comté provenant des bibliothèques de Fr.-Nic.-Eug. Droz des Villars (1735–1805) ... et du Chanoine Suchet (1819–1904), Dijon, Rebourseau, 1924.

¹³ Lettre de dom Berthod à F.-N.-E. Droz, Bruxelles, 31 mars 1785 (collection particulière).

L’histoire postérieure de ces volumes Droz est connue. Lorsque le chanoine Denizot les consultait en 1871–1875, ils étaient encore à Besançon, entre les mains de Louis Droz des Villars (†1896), petit-fils du conseiller. En 1902, Pierre Droz des Villars, fils de Louis, les céda à son cousin Albert de Vregille (†1924). A la dispersion de la bibliothèque de Vregille en 1924¹⁴, ils furent acquis par un prêtre érudit, l’abbé François Guyot, curé de Belleherbe (†1934). Celui-ci les légua au Petit Séminaire de Consolation, d’où il furent apportés, ces dernières années, au Grand Séminaire (maintenant Centre diocésain) de Besançon¹⁵.

Les copies Chifflet demeurées ainsi jointes aux «manuscrits Droz» présentent un grand intérêt. Il s’en faut, hélas! qu’elles soient au complet. Il y en avait à l’origine au moins 119, d’après la numérotation que leur avait donnée le Père Chifflet. Or il n’en subsiste que 52. Dès la fin du XVIII^e siècle, des érudits en ont prélevé pour leurs propres travaux, où l’on en retrouve telle ou telle. Même après 1875, le fait qu’il s’agit de feuilles volantes a pu être, à travers les transferts du dossier, l’occasion de plus d’une perte. C’est, pensons-nous, la raison pour laquelle la copie de la lettre de 1072 que Denizot a rencontrée dans le «Cartulaire de M. Droz» – il note qu’une partie de ce «cartulaire» était constituée de «chartes en feuilles détachées» – est maintenant introuvable. D’où la valeur de sa propre copie, seul témoin du texte que nous éditons.

Il faut souligner le fait que la notice latine précédant la lettre chez Denizot présente tous les caractères des notices sûrement rédigées par le Père Chifflet. En particulier, elle cite littéralement une phrase tirée de l’*Epitome historiae Basiliensis* du mathématicien bâlois Christian Wurstisen (*Urstisius*) paru en 1577¹⁶.

¹⁴ Ci-dessus, n. 12.

¹⁵ Séminaire, MSS Droz, 1 et 2 reliés, 3 et 4 en liasses, dont la première renferme les copies Chifflet («chartes en feuilles détachées», dit Denizot).

¹⁶ Voici cette notice: «Epistola Basiliensis ecclesiae ad H. Archipontificem post obitum B. episcopi Basiliensis pro ordinatione novi Electi qui Moguntinensi urbi secundus post archipraesulem imperaverat. Ex Christiano Vrstitio in episopis Basiliensibus: Beringario episcopo Basiliensi, qui anno 1057, indict. X. ordinatus fuerat, successit Burchardus ex Camerario Archiepiscopi Moguntini, anno 1072». – L’*Epitome Historiae Basiliensis* ... cum Episcoporum Basiliensium Catalogo a paru à Bâle en 1577. Notices de Bérenger et de Burchard, p. 296. Wurstisen indique ses sources pour Burchard: «Monachus Herueldensis. Institutio Santalba-

H. praecellentissimo Archipontifici, Fratres Basiliensis ecclesiae fidele obsequium et successibilium fidam certitudinem orationum. Omnium mutationem rerum et cottidie in hoc saeculo nequam labentium, si attendimus, contemplamur. Hinc est quod Pastoris nostri B. exequias semper in nostris uisceribus quasi noua gerimus, et tanti doloris lamenta fortassis ultra modum crescerent, si noui pastoris gratissima successio nos non temperaret et mitigaret. In noui aduentu et electione funereas prioris exposuimus naenias, omnique populo fauente et consentiente nobiscum, inthronizatus est et laudabiliter electus; non quasi ignotus, sed tanquam penes nos sub regula claustralium disciplinae conuersatus, et quippe ut tanto magis omnibus placeat, quanto magis per regularis obedientiae gradus ascendit. Confitemur eum iam pridem inter nos priuatum laudabiliter uixisse, deinde communi consilio fratrum ad praeposituram electum, nunc autem ad episcopatum. Qualis quantusque fuerit <et> Moguntinensi urbi secundus post archipraesulem imperauerit, nobis tacentibus ab aliis discere potestis et inuestigare, nam si inter illos exemplo castitatis et operibus pudicitiae humillimus non degeret, neque quam communi institio totius urbis promiscui sexus multitudo illum inde recedentem plangeret. Praeterea, quod maiori dignum est laude, consilio ipsius Regis et Procerum suorum intimus, honestum praetulit utilitati, et inter ipsos aulicos summissus, humilitate prouectum sua exaltationis promeruit. Huiusmodi dignitatum gradus merito sunt nouis inscribendi fastis, quippe exhibitio suae praeteritae conuersationis est firma certitudo securae uirtutis. Ex tanti uiri honore et benedictione, si tarde euenerit, sollicitamur. Sed tantae sollicitudinis pondera¹⁷ facietis uos tanto leuiora quanto celerius et decentius suaे ordinationis seriem uestra pontificalis auctoritas perfecerit. Defuncti quoque antistitis animam quam nos quotidianis fauemus uigiliis, uos defendite et uestris, cuius flebilem obitum uobis insinuasse nos decuit, sed ad hoc uacare multiplex occupatio non permisit.

nensis». Il s'agit de la Chronique de Lambert d'Hersfeld (ci-dessous, n. 18) et de l'acte de fondation du prieuré Saint-Alban de Bâle par Burchard en 1083, que publie Wurstisen, p. 123–124.

¹⁷ «pondera»: nous corrigeons ainsi «pondere» donné par la copie.

Une traduction de ce texte, passablement alambiqué, peut en faciliter l'intelligence. Nous proposons celle-ci:

A H[UGUES], très éminent Archipontife, les Frères de l'Église de Bâle: leur fidèle déférence et l'assurance dévouée de leurs prières assidues.

Si nous y prêtons attention, nous constatons la mutation de toutes choses; chaque jour elles déclinent en ce monde néfaste. De là vient que nous ressentons en notre coeur, comme toujours nouveau, le deuil de notre Pasteur B[ÉRENGER]. Et peut-être les lamentations d'une si grande douleur grandiraient-elles à l'excès, si la succession très bienvenue d'un nouveau pasteur ne les tempérait et ne les calmait. A la venue et à l'élection du successeur, nous avons mis de côté les chants funèbres du prédécesseur et, avec la faveur et le consentement de tout le peuple d'accord avec nous, celui-ci a été intronisé et louablement élu.

Ce n'a pas été comme un inconnu, mais comme quelqu'un qui a vécu chez nous sous la règle de la discipline claustrale, et cela de façon à plaire d'autant plus à tous qu'il s'est mieux élevé par les degrés de l'obéissance régulière. Nous témoignons qu'il a naguère vécu louablement comme particulier parmi nous, et qu'ensuite, du commun avis des Frères, il a été élu à la Prévôté, et à présent à l'Épiscopat.

Ce qu'il a été, et avec quel honneur, lorsqu'il a commandé à la ville de Mayence en second après l'Archevêque, nous le passons sous silence; vous pouvez l'apprendre et vous en informer auprès d'autres que nous. Car s'il n'avait vécu très humble parmi eux, donnant l'exemple de la chasteté et d'une conduite modeste, la multitude de tout sexe, dans un commun élan de toute la ville, ne le pleurerait pas à son départ.

En outre, ce qui est digne d'une plus haute louange, intime du conseil du Roi et de ses Grands, il a fait passer l'honnête avant l'utile et, modeste parmi les gens de cour eux-mêmes, c'est par l'humilité qu'il a mérité son élévation progressive. Les degrés de pareille élévation seront illustrés à coup sûr par des honneurs nouveaux, car l'exposé de sa conduite passée est la ferme assurance de sa vertu à venir.

Nous sommes impatients de la promotion et de la bénédiction d'un si grand personnage, au cas où elle devrait tarder. Mais vous

rendrez le poids d'une telle sollicitude d'autant plus léger que votre autorité pontificale s'acquittera plus rapidement et plus dignement de son ordination.

Quant à l'âme de notre évêque défunt, que nous aidons de nos vigiles quotidiennes, assistez-la aussi des vôtres, Il eût été convenable que nous vous eussions fait part de son déplorable décès, mais nos multiples occupations ne nous ont pas permis d'en trouver le loisir.

Le document appelle plus d'une remarque. Nous n'insisterons pas sur sa langue recherchée. On trouverait difficilement dans les dictionnaires du latin médiéval des mots comme *successibilis* ou *institutum*. Ce souci de bien écrire, en plein XI^e siècle, fait en tout cas honneur aux notaires du chapitre de Bâle. Le ton différent se concilie d'ailleurs avec une certaine liberté d'expression: ainsi quand il s'agit de presser l'archevêque, ou de justifier le retard mis à le prévenir de la mort de Bérenger.

Point de date; lorsque Chifflet indiquait:... *pro electione Electi sui Burchardi ex Camerario Archiepiscopi Moguntini ... MLXXII*, il ne tirait donc pas ces précisions de la lettre elle-même, mais de la Chronique de Lambert d'Hersfeld, ou plus exactement de l'ouvrage d'*Urstisius* qui a utilisé Lambert¹⁸. Même le nom de Burchard – ou plutôt son initiale – ne figure pas dans la copie (est-ce par oubli ?).

Malgré ses silences et ses formules convenues, la lettre apporte des éléments très nouveaux à notre connaissance de la carrière ecclésiastique et politique du nouvel évêque de Bâle.

Le renseignement ancien qui paraissait le plus décisif à ce sujet est la mention de *Purkhardus basiliensis* dans la liste dressée en 1071–1072 par l'évêque Gundekar d'Eichstätt (1057–1075) des chanoines d'Eichstätt promus de son temps à l'épiscopat¹⁹. C'est fort de cette indication précise que l'on a identifié comme appartenant au futur évêque de Bâle les souscriptions au nom de Burchard

¹⁸ 1072. «Burchardus, camerarius archiepiscopi Mogontini ordinatus est in Basilea»: Lampert von Hersfeld, Annalen, Darmstadt, 1962, p. 156–157 (Ausgewählte Quellen zur Deutschen Geschichte des Mittelalters, 13).

¹⁹ MGH, SS 7, p. 249, 1. 44.

relevées dans les chartes d'Eichstätt entre 1060 et 1068²⁰, Les différentes notices modernes consacrées à Burchard de Bâle ne lui connaissent pas d'autre *curriculum* jusqu'à sa venue à Mayence en 1069²¹.

La situation que décrit la lettre de 1072 est bien différente. Il n'est pas fait mention d'Eichstätt, et les chanoines de Bâle présentent Burchard comme ayant poursuivi à Bâle même sa carrière ecclésiastique, en tant que simple chanoine, puis en tant que prévôt du chapitre, jusqu'à sa promotion, sur place, à l'épiscopat.

Cette présentation très claire résout plus d'une difficulté.

Par ses origines familiales, Burchard appartenait au royaume de Bourgogne et aux régions de Bâle et de Lausanne (son frère Conon sera plus tard évêque de Lausanne). Et l'on était donc obligé de s'interroger sur les influences qui avaient pu le faire recevoir au lointain chapitre d'Eichstätt²². Rien de plus naturel en revanche que de le voir reçu à celui de Bâle.

On note aussi que si Burchard avait appartenu à un diocèse autre que celui de Bâle, la demande de consécration aurait dû le préciser et mentionner les dimissoires obtenues de l'évêque de cet autre diocèse. Les chanoines insistent au contraire sur ce qu'il ne vient pas d'ailleurs.

Enfin, on s'expliquait mal que Burchard, alors à Mayence, se soit intitulé «prévôt et camérier»: de quelle prévôté s'agissait-il ? On avançait timidement le nom de Saint-Alban de Mayence²³, mais Saint-Alban était une abbaye bénédictine. La lettre apporte une réponse simple et pleinement satisfaisante: camérier de l'archevêque de Mayence, Burchard restait prévôt de son chapitre de Bâle²⁴.

²⁰ Massini, p. 116–117.

²¹ Ainsi Helv. Sacra, I, I, p. 169.

²² Massini, p. 117.

²³ Massini, p. 118; Helv. Sacra, II, I, p. 169.

²⁴ Un prédécesseur de Burchard, Thierry, prévôt du chapitre de Bâle, était devenu évêque de Verdun: Hermann Contract, Chronicon, ad an. 1047 (MGH, SS 5, p. 126). Trouillat ne cite pas de documents où figureraient un prévôt de Bâle entre 1047 et 1072. P. Rück (cf. n. 1) n'en connaît pas davantage.

Qu'en est-il alors de l'indication fournie par Gundekar citant Burchard parmi les chanoines d'Eichstätt parvenus à l'épiscopat ? Ne serait-ce pas que Burchard, tout en étant chanoine et prévôt de Bâle, a possédé par faveur une prébende canoniale à Eichstätt, qui était de la province de Mayence ? Mais dans ce cas, ne doit-on pas se demander également si les souscriptions au nom de Burchard – souscriptions sans grand relief – relevées à Eichstätt de 1060 à 1068 concernent bien le futur évêque de Bâle, en un temps où le nom de Burchard était assez commun ?

Pour la période mayençaise de la carrière de Burchard, la lettre de 1072 confirme ce que l'on savait de sa présence auprès de l'archevêque et chancelier Sigfried, homme de grande autorité religieuse et politique. Le titre de *camerarius* n'est pas prononcé, mais Burchard est présenté comme ayant exercé son autorité dans cette cité «en second après l'archevêque», et de telle façon qu'il fut pleuré de tous à son départ.

Plus intéressant encore : alors qu'on pouvait affirmer que Burchard, «second» après l'archevêque chancelier, avait sûrement acquis à cette école une profonde connaissance des problèmes politiques et religieux du temps, et qu'il avait approché personnellement le roi Henri IV, l'impératrice-mère Agnès et les personnages les plus influents en contact avec la cour²⁵, la lettre de 1072 nous le montre, plus que cela, «intime du conseil du Roi et de ses Grands» et influent auprès d'eux.

Relevons aussi les traits de caractère prêtés à Burchard. Ils paraissent assez typiques, en dépit du genre laudatif de la lettre : à Bâle, comme à Mayence, comme à la cour, on apprécie sa modestie, même son «humilité», et la sagesse avec laquelle, en politique, il fait passer «l'honnête avant l'utile».

L'élection au siège de Bâle du prévôt du chapitre, de surcroît camérier de l'archevêque de Mayence, aura facilement réuni les suffrages du chapitre, «avec la faveur et le consentement de tout le peuple», rejoignant évidemment la volonté du roi et de son chancelier. L'investiture royale a certainement été donnée alors, comme

²⁵ Massini, p. 118–119.

les rubriques du pontifical bisontin le précisent: «après que l'élection du clergé et du peuple aura été confirmée par le don royal...»²⁶

C'est l'étape suivante de la promotion de Burchard à l'épiscopat qui doit surtout retenir ici l'attention, en fonction du document qui nous occupe: le recours à l'archevêque consécrateur, celui de Besançon, qui est alors Hugues II (1067–1085), successeur et continuateur du grand archevêque Hugues I^{er} de Salins (1031–1066). Les très longues rubriques du pontifical bisontin, telles que les avait fixées Hugues I^{er}, nous aident à suivre, non seulement le rituel même de la consécration épiscopale, mais les démarches qui la précèdent immédiatement²⁷.

La lettre que nous lisons ne fait que préluder à la consécration, dont la date n'est pas encore fixée. L'archevêque est prié de ne pas trop tarder à le faire. Or convoquer au moins deux évêques pour y participer supposait un certain délai. Il ne s'agit pas ici du procès-verbal d'élection, notification officielle présentée, nous allons le dire, l'avant-veille de la consécration.

Quels furent les évêques conviés: en principe les deux autres suffragants de Besançon, ceux de Lausanne et de Belley, qui sont alors Burchard d'Oltigen et Gaucerand. Mais à défaut de ces suffragants, on pouvait faire appel à d'autres évêques voisins (pour la consécration d'Adalbéron, troisième successeur de Burchard, le 11 février 1134, ce seront les évêques de Belley, de Chalon et de Toul²⁸). Quant à la date fixée, ce fut certainement un dimanche de l'année 1072, après le 10 avril, sans qu'on puisse préciser davantage²⁹.

²⁶ Hugues de Salins, II, p. 1022.

²⁷ Sur les différents exemplaires du pontifical bisontin du XI^e siècle et l'évolution de l'un à l'autre, cf. Hugues de Salins, I, p. 458–471; II, p. 1133–1153; III, p. 169*–175*.

²⁸ Souscriptions à un acte de l'archevêque Anséri pour l'abbaye cistercienne de La Charité (Arch. départ. du Doubs, 58 H 2, n° 2: Cartul. de La Charité, copie J. Gauthier). – A la consécration de Landry de Durnes, doyen de Saint-Jean, comme évêque de Lausanne, en 1160: Arducius de Genève et Guillaume de Belley (acte de l'archevêque Humbert pour le chapitre de La Madeleine de Besançon: Arch. départ. du Doubs, G 1263, Vidimus de 1559).

²⁹ Lors de la remise de Saint-Alban à Cluny, le 10 avril 1105, Burchard est dans la 33e année de son épiscopat: A. Bernard et A. Bruel, Recueil des Chartes de Cluny, vol. 5, n° 3823, renvoyant à la Bibliotheca Cluniacensis, c. 536. Ainsi, le 10 avril 1073, Burchard était dans la première année de son épiscopat, et si l'on prend à la lettre l'indication de Lambert (ci-dessus, n. 18), cet épiscopat avait commencé en 1072.

Les démarches officielles commençaient le vendredi. Ce jour-là, lisons-nous, l'évêque élu arrive à jeun, escorté des dignitaires de son église. Il n'est pas aussitôt présenté à l'archevêque. Ses accompagnateurs sont d'abord reçus par les dignitaires de Besançon, qui préviennent le pontife. «Celui-ci, siégeant à son tribunal, avec les évêques et les clercs les plus dignes, à l'endroit de l'atrium destiné à cela, ordonne de les faire entrer et d'écouter leur requête. Aussitôt l'archidiacre et le chancelier les introduisent, après leur avoir appris comment demander et répondre». Nous devons nous représenter la rencontre dans le petit cloître du palais, au chevet de la cathédrale: c'est là que siégeait l'archevêque dans les occasions solennelles³⁰. Tout le dialogue se déroule sur le choix de l'élu, ses qualités, l'absence de toute simonie dans son élection. Il se termine par la lecture du procès-verbal d'élection.

Alors seulement l'élu est introduit, et un long dialogue commence entre l'archevêque et lui. Les admonitions portent tout spécialement sur l'absence de simonie dans l'élection. Après les réponses satisfaisantes de l'élu, l'archevêque demande l'avis des évêques présents, puis celui du clergé, puis il s'adresse à l'élu: «Puisque les voeux de tous te sont favorables, tu jeûneras aujourd'hui, tu feras abstinence demain, et dimanche, avec la grâce de Dieu, tu seras consacré à la troisième heure.» Après le baiser de paix, l'élu se retire.

Le samedi, il prend un bain et passe tout le jour dans le recueillement. Ou il célèbre lui-même la messe, ou il communie de la main de l'archevêque. «Et l'archevêque s'entretient en privé avec lui, lui inculquant avec insistance le précepte divin, lui enseignant la science de tirer du trésor du Seigneur le neuf et l'ancien».

Nous ne décrivons pas ici le déroulement de la cérémonie même du sacre le dimanche matin. Les grandes lignes en sont connues par les rubriques du Pontifical romano-germanique³¹. Il faut pourtant souligner quelques faits propres à la liturgie bisontine ou mieux mis en valeur par elle³².

³⁰ Hugues de Salins, I, p. 584–586.

³¹ C. Vogel et R. Elze, *Le Pontifical romano-germanique du X^e siècle. Le texte*, 2 vol., Cité du Vatican, 1963 (Studi e Testi, 226-227). *Textes du sacre épiscopal*, I, p. 154–244.

³² Nous nous référons à la forme la plus évoluée du pontifical bisontin du XI^e siècle. Le témoin le plus important en est le ms. Phillipps 9376, provenant de Tours et

La procession d'entrée dans la cathédrale Saint-Jean est aussi solennelle qu'aux plus grandes fêtes, avec entre autres les 7 sous-diacres portant les livres, les 7 diacres portant les reliques, les 12 prêtres en chasuble, Les sièges de l'archevêque et des évêques sont disposés devant le maître-autel selon l'ordre hiérarchique. Suit la très longue lecture des décrétales relatives à l'élection des évêques, le non moins long examen de l'élu sur ses dispositions et sur la foi.

Puis vient la *professio*, ou promesse d'obéissance du futur évêque à son métropolitain, lue à haute voix. La formule employée par Burchard de Bâle nous a été conservée; elle diffère de la formule habituelle prévue par le pontifical.

Voici cette dernière:

Ego ille N. sanctae ecclesiae N. nunc ordinandus episcopus subiectionem et reuerentiam et obedientiam a sanctis patribus constitutam, secundum praecepta canonum, sanctae sedi Crisopolitanae ecclesiae rectoribusque eius, in praesentia domni archiepiscopi N., perpetuo me exhibiturum promitto, et super sanctum altare propria manu firmo.

C'est exactement la formule qu'avait employée le prédécesseur de Burchard, Bérenger, sacré par l'archevêque Hugues I^{er} le 1^{er} juin 1057³³.

Et voici celle employée par Burchard:

Ego Burchardus Basiliensis ecclesiae episcopus subiectionem pisticamque oboedientiam spondeo, promitto manuque propria firmo, rectoribusque sanctae matris Vesontionensis ecclesiae ab hinc seruare sicut decet³⁴.

acquis par la Bibliothèque municipale de Besançon en 1975 (cf. Hugues de Salins, I, p. 466–469; II, p. 1144–1149; III, p. 173*–174*). L'ordo du sacre épiscopal donné par ce manuscrit (f. 63^r–95^v) a été édité par dom E. Martène, *De antiquis Ecclesiae ritibus*, Anvers, 1736, t. II, p. 153–168. – D'un autre pontifical, perdu, le Père Chifflet avait copié l'ordo du sacre épiscopal, presque identique au précédent: Berlin, Staatsbibliothek, ms. Phillipps 1757, III, p. 57–68 (cf. Hugues de Salins, I, p. 470–471; II, p. 1152–1153; III, p. 174*–175*).

³³ Londres, Brit. Libr., cod. addit. 15222, f. 3^r (cf. Hugues de Salins, I, p. 458–459; II, p. 1133–1134; III, p. 169*–170*). Le serment de Bérenger est daté, ce qui est exceptionnel.

³⁴ Ibid. , f. 3^v.

Faut-il voir dans cette variante une volonté de nuancer l'engagement³⁵? Il ne semble pas, car les termes exprimant la soumission restent très nets. Sans doute la formule a-t-elle été rédigée d'avance par les clercs de Bâle: le mot *pistica*, comme synonyme de *fidelissima*, est bien dans le style de la lettre éditée ci-dessus³⁶. On peut seulement s'étonner de l'absence de la précision: *nunc ordinandus*.

La «profession», signée sur l'autel, est déposée *in armario* pour être gardée comme témoignage.

Alors peut commencer la messe solennelle au cours de laquelle l'élu est consacré et reçoit la crosse et l'anneau. Une particularité semble propre à Besançon: la messe de l'archevêque n'est pas plus tôt terminée que le nouvel évêque célèbre pontificalement à son tour, après quoi il administre à quelques fidèles le sacrement de confirmation.

Au terme de cette ample liturgie, le chancelier convie le nouvel évêque et les autres évêques à la table de l'archevêque³⁷. C'est le chancelier aussi qui, durant le repas, lit une longue et belle exhortation inspirée en partie de saint Grégoire le Grand: *Ad te hodie, consecrate Episcopi, ex parte domini Archiepiscopi, mihi est sermo. Dum, ut credimus, te diuino nutu uocante...*

Les derniers mots sont pour souhaiter au nouvel évêque de mener sa barque droit au port en dépit des vents et des vagues,

³⁵ On se rappelle qu'en 1029 Brunon de Toul, futur Léon IX, fit difficulté sur le texte de serment que lui proposait l'archevêque Poppon de Trèves (Vie de Léon IX, 1,13: éd. M. Parisse, Paris 1997, p. 48–51).

³⁶ «*pisticus*»: adjectif qualifiant le nard de Marie de Béthanie (Jean 12, 3); les Pères ont cru y retrouver le mot «*pistis*», «*foi*», d'où l'équivalence «*pisticus/fidelissimus*» (cf. A. Blaise, Dictionnaire du latin chrétien)

³⁷ Dans le «Pontifical de Chifflet» (ci-dessus, n. 32), figure une intéressante précision, absente de Phillipps 9376. Il s'agit de l'ordre de préséance à la table de l'archevêque (le Père Chifflet a imprimé ce passage dans: Opuscula quatuor, Paris 1679, p. 237): «Hoc ordine sedeant. Ad dexteram domini archiepiscopi, Lausannensis, quia utitur pallio et per eius manum consecratur archiepiscopus. Tum Bellicensis. Ad laeuam uero Basiliensis. Tum Bellicensis. Post eum Niuidunensis». Déjà plus haut, dans le même pontifical, la demande de consécration est ainsi formulée: «Postulat sancta Mater Ecclesia ut hunc Lausannensem, Basiliensem, Bellicensem, Niuidunensem praesentem presbiterum ad onus episcopale subleuetis». Sur ces précisions, et spécialement sur l'anachronisme savant qui fait état d'un siège épiscopal de Nyon, cf. Hugues de Salins, I, p. 470–471; III, p. 174*–175*. Sur le premier rang attribué à l'évêque de Lausanne, cf. Besançon et Lausanne (ci-dessus, n. 11), p. 87.

assuré par un double gouvernail, celui de l’humilité, fondement des vertus, et celui de la charité, lien de la perfection, Ces vertus épiscopales ne faisaient pas défaut à Burchard de Bâle: elles lui seraient bien nécessaires pour mener sa barque parmi beaucoup de vents et de vagues. Mais, prévôt de Bâle et en crédit auprès d’Henri IV, nous le savons maintenant, il avait l’expérience et les appuis qui lui permettaient d’assumer sa charge et qui déjà, sans doute, avaient assuré son élection.

³⁸ Cet «edictum» (Martène, II, c. 164–168) est tiré du Pontifical romano-germanique (Vogel-Elze, I, p. 231–240), mais au lieu d’être remis au nouvel évêque, il est, à Besançon, lu au cours du repas qui suit le sacre.